



MAIRIE de PERET
34900

Délibération 2025/09
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 31 janvier 2025

Date de la convocation : 24/01/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 11

Date d'affichage : 24/01/2025
Nombre de présents : 9
Dont procuration : 2

L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Pauline SOULAIROL, Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration : Christine NOHARET (donnée à M BILHAC), Christophe VIDAL (donnée à P LOUX),

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Sébastien SILHOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : DEMANDE AIDE FINANCIERE – PROJET DE RENOVATION MAIRIE ACCESSIBILITÉ ET MISE EN SÉCURITÉ

EXPOSE

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal un projet de rénovation, accessibilité et mise en sécurité de la mairie.

Ce projet consiste en la réalisation d'une issue de secours au secrétariat de mairie, de sanitaires adaptés aux personnes en situation de handicap à la salle des mariages et la mise en sécurité du bâtiment annexe de la salle des mariages en réalisant une salle d'archives.

En effet,

- Le secrétariat et l'agence postale communale ne dispose que d'une seule entrée et sortie, ce qui n'est pas sécuritaire en matière d'incendie et protection en cas d'intrusion.
- La salle des mariages qui sert également de lieu d'apéritif lors de certains évènements comme les armistices ou de réunions des associations n'est pas équipée de sanitaires.
- L'annexe de la salle des mariages est en état d'abandon est n'est pas sécuritaire. Elle doit être rénovée. Considérant que la salle d'archive située au 1^{er} étage de la mairie a un plancher instable et ne peut plus accueillir de documents complémentaires, il convenait donc de trouver une solution et créer un nouveau local dans cette annexe.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 57 938.47 €.

Considérant l'exposé du rapporteur ;

DELIBERE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter l'aide financière de l'état, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Clermontais pour le projet de rénovation de la mairie – accessibilité et mise en sécurité.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL



Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 06/02/2025

034 216 401 870 - 00250181 DE - 2025 - 009 DE
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 06/02/2025
034-213401979-20250131-DE_2025_009-DE